

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du Triathlon 2022. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

| | |
|-------------|--|
| Lieu : | Accès du Camping, Impasse du Camping, Kurzacht, rue de Trèves, route du Vin, Piste cyclable nationale 3 |
| Début : | Samedi, 30 avril 2022 à 10h00 |
| Fin : | Samedi, 30 avril 2022 à 19h00 |
| Motif : | Triathlon 2022 |
| Règlement : | GRE-084-2022 |

Grevenmacher, le 15 avril 2022

La secrétaire communale adjointe
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carole Clemens



Le bourgmestre



Léon Gloden